



Référence : 2021 07 - accompagnement fusion Inser-Vêt / Chamois

CAHIER DES CHARGES

APPEL A PRESTATAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Accompagnement individuel

Accompagnement proposé et cofinancé par le DLA 90

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie postale ou électronique à l'attention de la chargée de mission DLA **au plus tard le 23 juillet 2021 à 18h00**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 7 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez répondre à ce cahier des charges, afin que nous puissions vous envoyer le diagnostic complet associé.

MIFE DLA 90

Gaëlle Mougel - chargée de mission DLA

BP 90159

Place de l'Europe

90003 BELFORT CEDEX

gaelle.mougel@mife90.org

Complément d'informations disponible par téléphone au 06 13 94 00 73 et par mail.

Avec le soutien financier de :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



1. Contexte

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif local d'accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel à ces structures en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs activités et de la diversification de leurs ressources, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

2. Destinataire de l'accompagnement

C'est lors d'une rencontre avec le président de l'ACI Chamois en 2010, que le projet de création d'une Ressourcerie sur le Territoire de Belfort a muri. En effet, à cette époque la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) s'était positionnée comme territoire porteur dans le cadre du programme régional de développement des ressourceries conduit par l'Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE).

La CAB et le Syndicat d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID) du Territoire de Belfort étaient intéressés par l'émergence d'une structure qui permettrait de limiter les quantités de déchets destinées à l'incinération en mettant en œuvre : une valorisation en réemploi / réutilisation des déchets, la préparation de certains matériaux en vue de les valoriser dans un processus de recyclage tout en favorisant la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

C'est pour cette raison que le SERTRID avait proposé à l'ACI Chamois environnement d'étudier le projet d'ouverture d'une ressourcerie sur le Territoire de Belfort en sollicitant éventuellement des partenariats. Chamois s'est donc rapproché d'Inser-vet, structure ayant déjà une expérience dans le traitement des déchets textiles, pour le projet de création de la Ressourcerie 90.

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement.

L'objectif d'une ressourcerie est de passer d'une consommation linéaire (acheter, consommer, jeter) à une consommation circulaire (acheter, consommer, récupérer, réutiliser ou recycler) afin de limiter le tonnage de déchets produits. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire.

Elle a pour objet de contribuer au développement durable par la réutilisation des déchets et la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement. Issus de l'abandon et du recyclage, les objets collectés proviennent des déchetteries, entreprises, particuliers, associations, administrations et Collectivités.

C'est ainsi qu'en 2011, INSER-VET collabore avec l'ACI Chamois dans la Ressourcerie 90 que les 2 associations ont créée conjointement. INSER-VET et Chamois se positionnent sur des activités simples, la



collecte, la rénovation, la revente ou le recyclage, de matières d'objets, meubles, textile provenant des particuliers et des professionnels. Ces activités ne demandent aucune compétence particulière et elles sont accessibles aux exclus du marché du travail ordinaire et délaissées par le secteur marchand. Ces nouvelles activités sont apparues avec la notion de développement durable et elles développent le concept dit « des 3R » : priorité à la réduction, puis au réemploi, puis au recyclage.

Elles encouragent des emplois locaux et favorisent l'insertion des personnes en difficulté. La Ressourcerie assure la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Grâce à la création de la Ressourcerie, les deux associations ont développé leurs liens avec les collectivités locales et deviennent des acteurs incontournables du développement durable sur leur territoire.

Suite à des dissensions entre les deux Conseils d'administration des associations, les liens se sont distendus pendant plus de 8 ans.

Depuis la nouvelle présidence (Monsieur Hubert Belz) et l'arrivée de la directrice, Madame Lartot en juin 2019, l'association s'est lancée dans un vaste programme de développement et de consolidation de ses activités de recyclage en se rapprochant d'INSER-VET. Les deux associations ont décidé de redynamiser la RESSOURCERIE 90. Ils ont commencé doucement pour intensifier ce partenariat en 2020.

En 2021 le rapprochement entre les deux structures se fait énormément ressentir.

En effet les deux associations ont la volonté de fusionner au plus tôt et pour ensuite laisser place à un unique acteur : « La Ressourcerie 90 »

Aujourd'hui les deux associations proposent :

- Des accompagnements partagés diversifiés, plus qualitatifs afin de développer et sécuriser les parcours d'insertion.
- Une communication commune réalisée par une chargée de communication partagée
- Une direction partagée.
- La comptabilité, la paie et la fonction achat des deux structures sont mutualisées, formation d'un pool administratif de gestion
- Mise en commun des actions de formation
- Un service de collecte commun
- Une gouvernance partagée, un bureau commun aux deux associations en revanche elles gardent chacune leurs conseils d'administration.
- Un service « sensibilisation à la réduction des déchets » nommé CENTRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS en commun.

⇒ **Au départ, un projet de groupement (GES) :**

De plus en plus d'organisations réinventent leur mode de fonctionnement et collaborent, afin de mutualiser leur force et développer leur pouvoir d'agir.

Ainsi, le développement de liens durables avec d'autres et les pratiques de collaboration constituent des enjeux forts pour l'ensemble du secteur de l'IAE, autant pour dénicher de nouveaux marchés que pour permettre des débouchés en emploi durable des personnes en parcours d'insertion. L'idée du groupement a émergé chez Inservet' et Chamois qui partagent déjà de nombreuses fonctions depuis 2011 en créant une ressourcerie.



C'est ainsi que les 2 associations ont été accompagnées dans le cadre d'un DLA par un avocat. La mission s'est déroulée de décembre 2020 à avril 2021.

L'objectif initial de l'accompagnement était : la finalisation de la structuration du GES Ressourcerie 90.

Une réflexion a été initiée sur le projet d'évolution des associations RESSOURCERIE 90, CHAMOIS et INSER-VET.

La mission confiée par le DLA était un "soutien juridique dans la formalisation du Groupement" qui nécessitait au préalable que soit défini le rôle souhaité pour l'association RESSOURCERIE 90.

Mais il a été constaté qu'un niveau de partenariat différent pouvait être mis en place.

En effet, suite à cette première étape de la mission confiée, les responsables des trois associations ont souhaité privilégier le rapprochement des associations sous la forme d'une fusion.

L'association INSER-VET souhaite intégrer (absorber) l'association CHAMOIS.

⇒ **Finalement, un projet de fusion :**

A quoi va-t-elle servir ? Quels problèmes va-t-elle résoudre ?

- Un interlocuteur unique pour les partenaires : La Ressourcerie 90.

De plus en plus de partenaire public (comme Grand Belfort Communauté d'Agglomération) ne souhaite s'adresser qu'à un seul et unique partenaire en ce qui concerne la filière du recyclage dans le Nord Franche-Comté. Le projet de fusion permettrait donc pour les partenaires d'avoir un unique interlocuteur pour la collecte déchet, recyclage et réemploi des déchets sur le territoire.

- Un acteur fort pour appuyer le projet de création du Pôle IAE

La ressourcerie 90 est installée dans les locaux au 3 rue de Soissons à Belfort depuis 2011. Elle possède l'essentiel de son activité sur le site de la rue Soissons. Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental de Belfort souhaitait que l'association quitte les locaux afin de les vendre à la mairie de Belfort. En décembre 2020, suite à la pandémie, le Président de Conseil Départemental a choisi de favoriser l'insertion par l'activité économique en décidant de vendre les locaux à la Ressourcerie 90.

⇒ La ressourcerie a donc pour projet de créer un futur pôle IAE sur ce site. C'est un projet d'investissement important pour La Ressourcerie.

Le projet de fusion permettra donc d'optimiser ces investissements lourds à plusieurs.

- Pour renforcer les mutualisations déjà en cours :

Aujourd'hui les deux associations proposent :

- ✓ Des accompagnements partagés diversifiés, plus qualitatifs afin de développer et sécuriser les parcours d'insertion.
- ✓ Une communication commune réalisée par une chargée de communication partagée
- ✓ Une direction partagée.



- ✓ La comptabilité, la paie et la fonction achat des 2 structures sont mutualisées, formation d'un pôle administratif de gestion
- ✓ Une mise en commun des actions de formation
- ✓ Un service de collecte commun
- ✓ Une gouvernance partagée, un bureau commun aux deux associations
- ✓ Un service « sensibilisation à la réduction des déchets » nommé CENTRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS en commun.

- Une même association avec un projet commun :

Aujourd'hui les deux structures partagent des objectifs et des missions communes.

Une démarche sociale

INSER-VET et CHAMOIS constituent une première marche du retour à l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il est donc nécessaire pour ces personnes de reprendre une activité professionnelle dans un espace structuré et suffisamment attentif à la résolution de leurs problématiques, avant leur insertion dans le marché traditionnel de l'emploi. Les personnes sont orientées par les partenaires institutionnels. Les salariés accueillis reprennent contact avec le monde du travail et les droits et devoirs qu'il implique. Un accompagnement socio-professionnel (via la construction d'un projet) est mené parallèlement à la mise en situation professionnelle.

Une démarche écologique

INSER-VET et CHAMOIS développent une activité de réemploi qu'elles mettent au service de l'insertion. Au quotidien, les associations donnent priorité à la réduction, à la réutilisation puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. La Ressourcerie 90 met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, papiers, textiles...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation puis recyclage. Acteur du développement local, INSER-VET et Chamois tissent de nombreux partenariats, créent des emplois, et restent attentif à la qualification, à l'épanouissement de ses salariés et privilégient le service à la population.

Un ancrage territorial

INSER-VET et CHAMOIS sont adhérents à des réseaux généralistes et de filières comme Tissons la solidarité et le Réseau des Ressourceries afin d'obtenir une aide technique et un retour d'expérience dans les différents secteurs des associations. Les associations sont également des acteurs bien intégrés sur leur territoire, elles travaillent en lien avec la DIRECCTE, le Conseil Départemental, le PLIE, Pôle Emploi, les Mairies...

INSER-VET et CHAMOIS entretiennent également des liens très étroits avec les autres associations d'insertion mais également avec les acteurs de l'économie marchande afin de mener à bien son projet d'insertion.

3. Présentation de la mission



Les associations ont contacté le DLA 90 pour avoir un appui à la construction **juridique et sociale** dans le cadre du rapprochement par voie de fusion des deux associations Inser-vêt et chamois.

Cette fusion permettra à La Ressourcerie de :

- Renforcer son positionnement sur le territoire
- Améliorer son ancrage territorial (maillage plus dense, accès à de nouveaux réseaux partenaires...)
- Améliorer les réponses aux besoins des bénéficiaires (croissance de l'activité, compléter son offre, possibilité d'expérimenter de nouveaux services, meilleure lisibilité de l'offre...)
- Améliorer sa force de négociation (avec ses partenaires, ses fournisseurs...) et mieux faire face à la « concurrence »

Précisions sur le cadrage de la mission d'accompagnement :

Dans ce contexte, la mission consistera :

Au soutien sur les aspects juridique de la fusion :

La réalisation de l'opération de fusion nécessite de fixer précisément le calendrier de l'opération : tenue préalable des conseils d'administration, des assemblées générales extraordinaires, rédaction préalable du traité de fusion.

La mission assignée doit permettre l'accompagnement des deux associations afin de mener à bien la réalisation de l'opération de restructuration intégrant le conseil, le suivi et la réalisation de l'ensemble de la fusion.

A ce titre, il sera procédé notamment :

- à la fixation du calendrier de réalisation,
- à la rédaction du traité de fusion,
- à la rédaction de l'ensemble des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales,
- à la détermination des documents devant être tenus à la disposition des membres,
- aux formalités de publication dans un journal d'annonces légales.

Il est à noter que le traité de fusion devra contenir un certain nombre d'informations, éléments et documents tels qu'ils sont prévus par la loi sur l'économie sociale et solidaire.

Au soutien sur les aspects sociaux de la fusion :

La mission d'accompagnement devra intégrer l'aspect social de l'opération lié au transfert des salariés (convention collective, avenants à contrats de travail, maintien des droits acquis...).

La réalisation de l'ensemble de cette mission devra s'effectuer afin de permettre de respecter le calendrier souhaité par les deux associations (effectivité au 1er janvier 2022 de l'opération).

Un accompagnement demande donc des temps de travail en présence du prestataire pour faire avancer collectivement la réflexion et une des conditions de réussite est l'engagement et la

mobilisation de chacun dans la réflexion. Sans personne à mobiliser, l'accompagnement ne peut pas se dérouler.

Quelques points clefs de méthode à respecter :

- Créer un groupe de pilotage de l'accompagnement DLA de 6 personnes (bénévoles et salariés)
- Valider chaque phase en bureau ou CA
- Consulter les partenaires
- Proposer des outils opérationnels clairs et réalistes et une vision prospective fédératrice
- Procéder à l'animation d'une succession d'entretiens, d'ateliers et de séances plénières et à la rédaction de synthèses visant à :
 1. assurer une écoute et une compréhension mutuelle des besoins de chacun,
 2. faire surgir toutes les solutions possibles et
 3. déterminer les actions qui les rendront effectives.

4. Modalités d'intervention

Durée indicative de l'intervention :

Le DLA 90 préconise un accompagnement de 4 jours sur la partie juridique et 3 jours sur la partie sociale, soit 7 jours à partir du mois d'août 2021.

L'accompagnement aura lieu en semaine. Les frais de mission et de déplacement seront inclus ou une indication de forfaits pour les frais de mission sera présentée.

Les comptes rendus seront régulièrement envoyés à la structure accompagnée, ainsi qu'en copie à l'animatrice DLA. Le prestataire prévoira une restitution de l'accompagnement en présence du DLA.

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs tels que le temps passé (fiches de présence), les contacts rencontrés, les difficultés rencontrées et les résultats.

Les informations sur le déroulement de la mission, le calendrier mis en œuvre, les modalités de l'intervention, les résultats ou avancées ayant pu être réalisés, les points de blocage ou les difficultés ayant pu être rencontrés devront figurer dans le rapport final ou le reporting final.

Les logos concernant le DLA seront inclus dans tous les documents utilisés lors de la mission.

5. Modalités de remise de la proposition

Les propositions devront donc comporter :

- ✓ Une note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges, ainsi qu'une reformulation de(s) problématique(s)



- ✓ Les attentes concernant la structure bénéficiaire (interlocuteurs, documents de travail,...), les réseaux
- ✓ La mise en évidence des éléments de sortie (livrables)
- ✓ Un calendrier prévisionnel de réalisation de l'intervention (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée)
- ✓ Les compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, avec présentation de chacun des intervenants auprès de la structure
- ✓ Les éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation AMI, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- ✓ Le détail du nombre de journées et les coûts afférents pour chaque étape de l'accompagnement, les frais de mission et de déplacement sont inclus. Les tarifs seront présentés TTC, ou nets de taxe

Elles seront examinées par l'animatrice DLA dans un délai de 15 jours suivant la date de fin de dépôt des propositions. Les propositions incomplètes ou non conformes ne seront pas examinées.

[6. Annexes sur demande par mail auprès de l'animatrice DLA](#)

- **diagnostic complet (projet, environnement, approche interne, analyse financière...)** de la **structure** réalisé par l'animatrice du DLA et partagé par le comité d'appui du DLA à :
gaelle.mougel@mife90.org